STL – UMR 8163

**« Écrits de musiciens : un regard philosophique »**

**Séminaire animé par Sarah Troche et Bernard Sève**

**2017-2018, un jeudi par mois, de 17h à 19h, Salle Corbin**

Les « écrits d’artiste » sont devenus, depuis quelques années, un objet d’études important dans les sciences sociales. Les publications récentes concernent principalement les arts plastiques, de la réédition des *Conférences de l’Académie Royale de peinture, 1648-1792* (12 volumes, sous la direction de J. Lichtenstein et C. Michel, Beaux-Arts Éditions, 2007-2015), au *Discours de l’art* de L. Corbel (PUR, 2013). Moins étudiés, les écrits de musiciens ont fait l’objet d’une étude récente (*Écrits de compositeurs, une autorité en questions*, sous la direction de M. Duchesneau, V. Dufour et M.-H. Benoit-Otis, Vrin, 2013).

À l’indispensable approche historique et musicologique, le séminaire entend ajouter une approche plus strictement philosophique. Pourquoi un musicien veut-il s’exprimer non pas seulement par son art, mais sur son art ? Quels effets cette expression théorique a-t-elle sur l’interprétation, sonore et intellectuelle, de ses œuvres ? Quel statut théorique reconnaître à ces écrits ? Les écrits de musiciens, comme tout écrit d’artiste, sont des documents, utiles au biographe ou à l'historien. À quelles conditions peuvent-ils être aussi considérés comme des textes porteurs de propositions théoriques détachables du contexte immédiat de leur formulation ?

La philosophie de l’art est fondée à aborder ces textes en les rattachant à des problématiques de type ontologique et herméneutique. Il s’agit de mettre au jour et d’analyser les interactions entre l’œuvre musicale et les écrits para-opéraux du musicien concerné. Il s’agit également de prendre la mesure des très nombreuses fonctions d’un écrit de musicien : instructions d’interprétation, plaidoyer *pro domo*, guide d’écoute, explication du fonctionnement d’un langage musical nouveau, témoignage, réponse aux incompréhensions. Dans certains cas-limites, l’écrit de musicien tend à se confondre avec l’œuvre (John Cage).

En amont de ces questions, nous serons amenés à réfléchir sur la notion même d’écrit de musiciens. Le musicien, qui écrit des partitions, n’a pas avec l’écriture le même type de rapport que le peintre. La frontière entre les deux systèmes de notation graphique qu’utilisent d’un côté la partition, de l’autre l’écrit de musicien, ne sont pas étanches : le titre (s’il est auctorial), les indications de jeu en langue naturelle, les notations en mots (comme on en trouve par exemple dans les partitions de Schumann), sont autant de croisements entre l’écrit de musicien doté d’une fonction réflexive, et la partition conçue comme notation prescriptive. Devront également être pris en compte les écrits types que sont les traités, les textes de controverse et les correspondances.

**Programme du séminaire :**

**12 octobre 2017.**  B. Sève et S. Troche (Lille - STL) : « Introduction : pourquoi une lecture philosophique des écrits de musiciens ? »

**9 novembre 2017.** B. Straehli (Lille - CEAC) : « Jean-Philippe Rameau, la nécessité d’écrire en théoricien »

**7 décembre 2017.** B. Sève (Lille - STL) : « Monteverdi contre Artusi, *moderna musica* et *seconda pratica*. Une polémique de sourds ? »

**18 janvier 2018.** M. Gault (Lille - STL) : « Richard Wagner et le problème politique, esthétique et métaphysique de ‘‘l'oreille’’ »

**8 février 2018.**  L. Dousson (Montpellier - Lifam) : « Gérard Pesson, écriture et “désécriture” de soi »

**8 mars 2018.** S. Troche (Lille - STL), « György Ligeti, images d’une musique statique »

**12 avril 2018.** M. Pouradier (Caen – EA Identité et subjectivité) : « Olivier Messiaen. La synesthésie comme principe »

**17 mai 2018.** V. Dufour (Bruxelles, ULB – LaM, Laboratoire de musicologie) : « Les écrits de Stravinski. Rhétorique, autorité, médiation »